



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2022.05

**DECISION N° N 2022-05 DU 25 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION
A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Monsieur Philippe GUIGNON est nommé Secrétaire général par intérim de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} février 2022.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 25 janvier 2022,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang